



Adoption d'un adulte sans papiers

Par **Isabeille**, le **07/04/2021** à **11:54**

Bonjour, une famille souhaite adopter un jeune africain de 28 ans débouté du droit d'asile et en situation irrégulière depuis plusieurs années. Cette famille l'a accueilli il y a plus de deux ans et le jeune homme s'est très bien intégré il est aimé et respecté. L'adoption de ce jeune par une famille française lui permettrait-elle d'obtenir un titre de séjour et de pouvoir demeurer en France ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **07/04/2021** à **13:54**

bonjour, l'adoption, même celle d'un majeur, est prévu pour donner une famille à une personne et non pour permettre le séjour d'un étranger en situation irrégulière. ne pourra être qu'une adoption simple. depuis un arrêt de la cour de cassation de 2011, la situation irrégulière d'un majeur n'interdit pas son adoption simple. salutations